

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le quatorze décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 9 Décembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Margarida RODOT, Joëlle COURTOIS, François COLLET, Julien THOMINET, Marc LEPECHON, Yves ERFORT, Raymond DEGRYSE.

Absent (es) excusé (es) : Michael BERTRAND pouvoir à Nelly CHARDON, Aline CHARDON pouvoir à Mr Julien THOMINET, Michel Huet pouvoir à Marc LE PECHON

Mme Hélène GICLAT, Secrétaire de mairie ne participait pas à la séance
Secrétaire de séance : Mr Marc LE PECHON

Le Maire demande le rajout d'un point 8 pour permettre de délibérer sur la convention du SDEY . Cette demande est approuvée à l'unanimité.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 27.Octobre.2022

Il convient de préciser dans le compte rendu du 27 Octobre dans le 7eme Point premier paragraphe que le contrat de maintenance de l'alarme incendie est obligatoire.

2 ième point de l'ordre du jour : Nomination agent recenseur/ coordinateur

Le conseil municipal a confirmé la nomination de Maud HENRY en tant qu'agent recenseur et Hélène GICLAT en tant qu'agent coordinateur . Une indemnité de 566 euro est prévue que nous répartirons pour 60% à l'agent recenseur et pour 40% à l'agent coordinateur tenant compte de la durée spécifiques des missions.

**Ce point fait l'objet de l'arrêté 2022_16_12 et 2022_16_12_01
Délibération 2022_14_12_04**

3ieme point de l'ordre du jour : Délibération CLECT

- Budget inchangé de 41142EURO /ans soit 3428euro/mois,
- Changement uniquement pour les communes avec panneaux photovoltaïques ou éolien
Pour l'éolien, 50% des recettes touchées par la 3CVT reviennent aux communes concernées.
Pour le photovoltaïque, seule les centrales avec un production supérieure à 100KWatts sont concernées. Sur le territoire de la 3CVT seul Vermenton est concernée.
- Délibération approuvée à l'unanimité du rapport de la CLECT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le rapport de la CLECT du 10 octobre 2022, qui sera annexé à la délibération ;
- Rappelle que le montant de l'attribution de la commune de Venouse reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier joint à la délibération ;

Ce point fait l'objet de la délibération 2022_14_12_01

4 ieme point de l'ordre du jour : Contrat JVS

➤ JVS est notre fournisseur de logiciels informatiques (comptabilité, élections, populations, gestion du personnel) .L'ancien contrat était de 3249 euro/an Ht en raison du passage à M57 abonnement est de 3864 euro/an Ht. Auquel il faut rajouter 175 euro ht pour l'abonnement transfert préfecture, trésorerie, chorus pro (réception factures).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le changement d'offre pour un montant de 3864 euros HT/an correspondant à l'abonnement HORIZON INFINITY.
- Autorise le Maire à signer tous les documents permettant ce changement

Ce point fait l'objet de la délibération 2022_14_12_02

5 ieme point de l'ordre du jour : Décision Modificatives Budget

➤ Prélèvement FNGIR (Fond national de Garanties individuelles des Ressources et FPIC (Fond national de péréquation des Ressources Intercommunales et communales) est supérieur au budget prévu :Il conviendra de rajouter +221 euro au chapitre 14. Cette somme sera prise au compte 60623.

➤ Frais de maitrise d'oeuvre : il convient de rajouter 4368 euros au compte 2031 et de diminuer en contre-partie le compte 2135 de la même somme

Ce point fait l'objet de la décision modificative N°2022_02 et 2022_03

6 ieme point de l'ordre du jour : Désignation correspondant incendie

➤ Yves ERFORT se prose en référent incendie car le Maire ne peut pas prendre cette fonction.

7 ieme point de l'ordre du jour : Stérilisation des Chats

➤ François COLLET va se renseigner auprès d'associations sur la procédure à suivre afin de faire stériliser les chats errants sur la commune qui ont été signalés (Notamment sur l'organisation et la prise en charge de frais de vétérinaires).Un courrier sera prochainement distribué aux habitants afin de rappeler les responsabilités qui incombent à tout propriétaire de chats.

8ieme point de l'ordre du jour : CONVENTION SDEY : éclairage EP rue de la biche

➤ A- Une zone insuffisamment éclairée a été repérée et nécessite une étude pour le rajout de lampadaires, projet en cours à prévoir sur budget 2023. Il s'agit de la rue de la biche. Pour permettre les travaux d'éclairage public, il est nécessaire de signer une convention avec une SDEY qui définira le cout à la charge de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces travaux et autorise le maire à signer la convention à venir

Ce point fait l'objet de la délibération 2022_14_12_03

9 ieme point de l'ordre du jour : Affaires Diverses

➤ A- Une zone insuffisamment éclairée a été repérée et nécessite une étude pour le rajout de lampadaires, projet en cours à prévoir sur budget 2023.

➤ B- La plantation d'arbres sur l'aire de jeux va être étudiée pour effectuer des plantations dans les mois d'hiver.

➤ C- Colis des ainés : Joelle Courtois se chargera de la distribution pour 4 femmes et 2 hommes.

➤ D- Afin d'inciter au respect des limitations de vitesse, la brigade de gendarmerie a proposé au Maire la possibilité d'interventions afin de contrôler la vitesse sur Venouse .

➤ E- Concernant le mise en place de panneaux solaires sur l'emplacement de l'ancienne décharge en complément du projet avec ENGIE, une seconde étude est en cours avec la société URBASOLAR afin que le conseil municipal puisse sélectionner le partenaire qui aura la proposition qui répondra le mieux aux attentes. Un rendez vous sur site et prévu courant Janvier avec Mr le Maire, Urbasolar et Suez. Afin d'avoir une propositions de contrat ferme.

➤ Dégradation du chemin et d'une buse d'évacuation à l'embranchement du chemin de Lignorelles et du chemin de la commune suite — a été signalée à Mr le maire qui va aller regarder pour évaluer la situation.

➤ G.Les voeux du maire seront organisés le 28 janvier après midi à 16h30 autour d'une galette avec du cidre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h heures et 55 minutes.

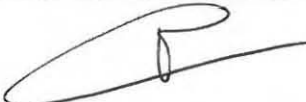

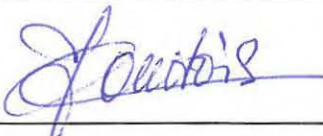

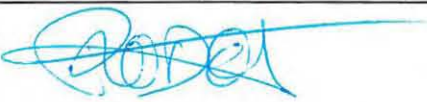


Le Maire
Raymond DEGRASSE



La secrétaire de séance
Marc LE PECHON

NUMERO	OBJET
2022_14_12_01	DELIBERATION CLECT
2022_14_12_02	DELIBERATION JVS
2022_14_12_03	CONVENTION SDEY
2022_16_12	ARRETE RECENSEMENT

2022_02	DM BUDGET FPIC
2022_03	DM BUDGET MAITRE OEUVRE

NOM PRENOM	SIGNATURE
FRANCOIS COLLET	
MICHAEL BERTRAND	Absent pouvoir à Nelly CHARDON 
JOELLE COURTOIS	
ALINE CHARDON	Absent pouvoir à Julien THOMINET
MICHEL HUET	Absent pouvoir à Marc LE PECHON
MARC LEPECHON	
MARGARIDA RODOT	
JULIEN THOMINET	
YVES ERFORT	

CHARDON Nelly

